RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 04339
Numéro SIREN : 491 125 308
Nom ou dénomination : ABCM CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2016 sous le numéro de dépôt 39956

06B4339

SCP HCH ASSOCIES

S.C.P de Commissaires aux Comptes

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
23 NOV. 2016
DEPOT N° 39956

ABCM CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée
RCS NANTERRE / 491 125 308

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°39956 en date du 23/11/2016

ABCM CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 4 000 Euros

Siège social : 7 Rue Ernest Renan

92136 ISSY LES MOULINEAUX

RCS NANTERRE / 491.125.308

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce, par décision de la gérance en date du 31 octobre 2016 nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a aucun avantage particulier stipulé et attestons donc de leur inexistence.

En vertu de l'article L 223-43 nous sommes également amenés à nous prononcer sur la situation de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Sur la base de la situation intermédiaire établie au 30/09/2016, la synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- L'actif immobilisé comprend du matériel de bureau et informatique pour une valeur net comptable de 1 k€, du mobilier pour une valeur nette comptable de 3 K€ et autres immobilisations non amortissables nécessaires à l'exploitation pour une valeur de 95 k€.

- l'actif circulant de la société est essentiellement constitué par les valeurs mobiliers de placement pour 112 K€ et les disponibilités pour 280 K€.

- La situation nette ressort à 240 k€. Les produits exceptionnels sur opérations en capital impactent le bénéfice de la société de 217 K€, expliquent ce résultat net. Le passif comprend les dettes courantes liées à l'activité pour 3 k€, dont 1.9 k€ de poste fournisseurs.

- le chiffre d'affaires s'établit à 8 K€ contre 28.5 K€ l'exercice précédent. Le résultat avant impôt se solde enfin par un bénéfice de 56.7 K€.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Saint Germain en Laye,
Le 14/10/2016

Paul CHARREAU